

**MÉMOIRE
DU
REGROUPEMENT DES SYNDICATS SCFP
DU RÉSEAU TVA**

PRÉSENTÉ À

LA COMMISSION DE LA CULTURE

**DANS LE CADRE DE LA CONSULTATION
GÉNÉRALE PORTANT SUR LES IMPACTS DES
MOUVEMENTS DE PROPRIÉTÉ DANS L'INDUSTRIE
DES MÉDIAS ET DES TÉLÉCOMMUNICATIONS SUR
LA QUALITÉ, LA DIVERSITÉ ET LA CIRCULATION
DE L'INFORMATION ET SUR LA CULTURE
QUÉBÉCOISE**

FÉVRIER 2001

PRÉSENTATION

Le syndicat SCFP, local 687, représente 750 membres oeuvrant dans plusieurs types d'emplois à TVA-Montréal. Plus d'une centaine de ces membres sont des journalistes.

Le réseau TVA compte dix stations de télévision qui dominent leur marché respectif. Six stations appartiennent au Groupe TVA : CJPM (Chicoutimi), CFTM (Montréal), CFCM (Québec), CFER (Rimouski et Sept-Îles), CHLT (Sherbrooke) et CHEM (Trois-Rivières). Quatre autres stations y sont affiliées : CHAU (Carleton), CHOT (Hull-Ottawa), CIMT (Rivière-du-Loup) et CFEM (Rouyn-Noranda). Le Groupe TVA englobe également la chaîne spécialisée « Le Canal Nouvelles TVA (LCN) ».

Le réseau TVA constitue le plus important réseau privé francophone au Canada, réseau dit national puisque maintenant accessible par câble d'un océan à l'autre. Il offre trois téléjournaux quotidiens en semaine, deux en fin de semaine, en plus d'une émission de service tous les matins, ainsi que des émissions d'affaires publiques, sans compter ses bulletins de nouvelles en continu sur « LCN ». Le réseau TVA rejoint l'ensemble de la population québécoise et son taux de popularité est élevé, comme en font foi les différents sondages effectués périodiquement auprès des téléspectateurs.

PRÉAMBULE

Nous vous remercions de nous permettre de nous exprimer sur cette question. En déposant ce document, nous tenons à exprimer publiquement notre vive inquiétude quant à la concentration de la propriété de presse. Les récentes transactions impliquant, notamment, Quebecor, Vidéotron, Gesca et Unimédia alimentent, d'ailleurs, cette inquiétude. Nous profitons également de l'occasion qui nous est offerte par la tenue de cette consultation générale pour souligner au gouvernement les dangers inhérents à la concentration de la presse pour l'intérêt public; nous y voyons même une menace aux principes démocratiques fondamentaux de notre société.

La libre circulation de l'information demeure l'un des fondements de la démocratie. Un peuple informé, dit-on, est un peuple libre. Or, en dépit de l'apparente multiplication des sources d'information, on constate plutôt que celles-ci ne cessent de diminuer. En concentrant la propriété des salles de rédaction, on augmente sans doute les « contenants » mais on ne cesse de restreindre les « contenus ». Nous allons nous y attarder.

Mais auparavant, la concentration de plus en plus évidente de la propriété de presse au Québec soulève un certain nombre de questions à l'égard de la politique gouvernementale. En vous les adressant et sans être exhaustif, nous souhaitons ardemment alimenter la réflexion de vous tous, membres de cette commission, aussi bien que celle de l'ensemble des membres de la députation, sur l'avenir même de la liberté de presse. En ce sens, ce mémoire se veut bien davantage pédagogique que rhétorique.

La grande pédagogue Hayat Mirza¹ écrivait : “L'esprit n'est pas un grenier qu'on remplit, mais une flamme qu'on alimente”. Voilà bien ce qui nous anime : nous porter avec ardeur à la défense d'un travail dont l'esprit d'indépendance et l'étanchéité deviennent de plus en plus fragiles, particulièrement dans un contexte où les intérêts économiques menacent la liberté d'exercice du travail et, par conséquent, l'intérêt public.

¹ MIRZA, Hayat, *L'enseignement et sa boussole. Élément pour une philosophie de l'éducation*, Éditions Pauline, p. 112.

SITUATION GLOBALE

La concentration de la propriété des médias n'est pas un phénomène exclusif au Québec. Partout dans le monde occidental, les véhicules d'information suscitent la convoitise des groupes financiers qui y voient des instruments de développement économique, une source additionnelle de profitabilité. Ce qui était un service public est devenu un service à la merci du département de la programmation et de celui de la promotion. On assiste subtilement à la marchandisation de l'information. De service public et impartial qu'elle était, l'information subit de plus en plus l'assaut des intérêts qui lui permettent de circuler, avec, pour conséquence, une homogénéisation des contenus malgré l'apparente diversité des sources.

L'évolution du marché, comme se plaisent à le dire les économistes, prouve hors de tout doute que nous n'échappons pas à la règle. En 1970, selon la Commission royale sur les quotidiens, la Commission Davey, 50,8% des quotidiens francophones au Canada (i.e. essentiellement des quotidiens provenant du Québec) étaient contrôlés par des journaux de propriété indépendante. Dix ans plus tard, une autre commission royale, créée sous le gouvernement Trudeau, la Commission Kent, nous apprend que cette part a chuté à 10%.

Qu'en est-il aujourd'hui ?

Le tirage de la presse quotidienne indépendante québécoise se limite, aujourd'hui, à un seul journal : *Le Devoir*, qui accapare environ 2% du marché. Indépendance d'ailleurs fragile puisque ce journal est imprimé par Quebecor. Ce dernier et Power Corporation occupent tout le terrain depuis l'acquisition d'Unimédia par Gesca : 10 des 11 quotidiens sont sous leur contrôle.

Nous nous interrogeons : ne nuit-on pas ainsi à la vitalité de la concurrence et des voix journalistiques en concentrant de la sorte la propriété de la diffusion de l'information ? La question mérite réflexion...

En télévision, on assiste au même phénomène. La Société Radio-Canada, société publique, détenait, jusqu'au milieu des années 80, un certain nombre de stations régionales sur le territoire québécois. Ces stations faisaient contrepoids à la télévision privée comme source d'informations régionales. Les stations de Matane ou de Sept-Îles, par exemple, produisaient alors des bulletins de nouvelles pour leur marché respectif. Cette diffusion a cessé et on retransmet plutôt les bulletins en provenance de Montréal ou de Québec. Certains diront que l'arrivée de Télévision

Quatre-Saisons (TQS) a rétabli un certain équilibre dans ces petits marchés, en ne laissant pas le champ libre au seul autre diffuseur francophone privé, le réseau TVA. Mais, dans les faits, ce n'est qu'illusion.

Dans plusieurs régions du Québec, la diversité n'existe pas! À Trois-Rivières, notamment, Cogeco retransmet le signal de la SRC et de TQS. Les liens sont parfois plus incestueux : Radio-Nord retransmet à Hull les signaux de TVA et de TQS et en Abitibi ceux des trois chaînes, soit TVA, TQS et SRC. L'affaire est rentable : en information, on diffuse les mêmes reportages. Seul le présentateur de nouvelles est différent sur chaque chaîne. Mais, en bout de ligne, on se retrouve avec trois vitrines pour la vente de publicité. C'est ainsi qu'on enrobe les produits pour camoufler l'absence de diversité des sources d'informations.

Les citoyens de ces régions ne disposent donc que d'un contenu homogénéisé de l'information. De plus, il faut réaliser tout le pouvoir dont dispose ainsi le chef de pupitre de la seule salle de nouvelles fonctionnelle opérationnelle dans son choix de couverture des éléments de l'information locale et régionale. Les responsables des divers organismes doivent être bien dociles, sans quoi ils risquent d'être tout simplement oubliés et absents de la couverture régionale. Cette situation existe depuis plusieurs années et ne devrait plus être tolérée par le gouvernement du Québec.

Nous ne sommes pas loin de la pensée unique : une seule façon d'aborder les questions et de choisir les sujets, une seule source d'informations, une même façon de voir le monde. Cette situation est très inquiétante et totalement inacceptable ! Vous nous direz que cela relève des règles du CRTC et que le gouvernement du Québec n'y peut rien. Cette réponse nous apparaît trop simpliste. Voici pourquoi...

Rôle de l'État

Le discours économique, dominé largement par le courant de globalisation des marchés, pousse le gouvernement à favoriser largement les acquisitions et les fusions d'entreprises afin de leur permettre de mieux se positionner sur l'échiquier mondial. À plus petite échelle, le Québec semble aussi inciter les entreprises québécoises à réorganiser leurs activités afin de contrer l'invasion de géants canadiens. L'acquisition récente de Vidéotron par Quebecor semble à tout le moins illustrer cette politique. D'ailleurs, on se demande si la Caisse de dépôt et placement du Québec n'est pas devenue un instrument politique plus qu'un outil de développement économique ? Comment expliquer alors l'utilisation de cette Caisse pour bloquer l'acquisition de Vidéotron par Rogers Communications et faciliter cette prise de contrôle par Quebecor, si ce n'est pour éviter qu'un joyau des communications -Vidéotron et TVA- ne passe sous contrôle ontarien ?

Cette politique coûte cher au Québécois. Quebecor a dû payer une pénalité de près de 250 millions de dollars pour résiliation de contrat à Rogers. Pénalité puisée à même les fonds publics, faut-il le dire, soit ceux de la Caisse de dépôt, puisque Quebecor y a contracté un emprunt important pour se porter acquéreur de Vidéotron. Autre conséquence qui risque de coûter cher à la collectivité québécoise : l'endettement de Quebecor, largement attribuable à cette acquisition, et qui a trouvé son dénouement devant les tribunaux après une bataille juridique digne des meilleurs romans d'Alexandre Dumas. Cette situation a eu pour effet de bloquer le développement des activités en téléphonie chez Vidéotron, un secteur pourtant à haut potentiel économique, en plus de créer un climat d'incertitude néfaste aux activités du Groupe TVA.

N'a-t-on pas ainsi accéléré la concentration de la propriété, sous l'égide d'une politique économique distincte ? Les Québécois ont-ils conscience qu'une partie de leurs cotisations au régime des rentes se retrouve maintenant dans le compte bancaire d'un industriel ontarien sans qu'il n'ait eu à lever le petit doigt ?

L'attitude du gouvernement québécois nous fait craindre un recul dans la liberté d'informer avec objectivité les citoyens du Québec. Nous vous demandons : croyez-vous que des questionnements sur l'utilisation des fonds publics trouvera droit de cité dans les bulletins d'information de TVA ? Croyez-vous vraiment que les journalistes de TVA auront la liberté de questionner la gestion de Quebecor ? Croyez-vous vraiment que les quotidiens de Gesca feront écho des inquiétudes soulevées par l'omniprésence de Power Corporation au sein de la presse écrite ?

Alors qu'il participait au dernier congrès de la Fédération professionnelle des journalistes du Québec, Claude Ryan rappelait les dangers inhérents à la concentration : « Partout où un groupe financier exerce un contrôle direct sur une entreprise de presse, on ne saurait s'attendre à ce que celle-ci traite avec une réelle liberté des sujets reliés aux intérêts de son propriétaire. » Paradoxalement, alors que le gouvernement québécois se dit très préoccupé par l'autonomie qu'il doit avoir en matière économique et du rôle actif qu'il doit y jouer en matière culturelle, il demeure complètement stoïque et muet lorsque se mettent en branle les processus de décisions du CRTC.

Comment expliquer l'absence de représentations du gouvernement québécois lors des audiences tenues par le conseil, alors que les décisions qui en découlent ont un impact direct sur les canaux de diffusion de la culture. Ce gouvernement n'est-il pas préoccupé par sa souveraineté culturelle ?

L'article 17 de la politique télévisuelle au Canada du CRTC prévoit de limiter en général la propriété à une seule station de télévision en direct, dans une langue, dans un marché donné. Comment expliquer des situations comme celles qui prévalent en Outaouais, en Mauricie ou en Abitibi, où un même propriétaire diffuse plus d'une antenne? La réponse est simple : le CRTC admet déroger lui-même à sa propre politique. Il l'a fait encore récemment lors de l'acquisition par CanWest Global de deux stations dans un même marché, en Ontario et en Colombie-Britannique.

Où est le gouvernement du Québec pour dénoncer ce genre de politique élastique? Préfère-t-on laisser au fédéral le contrôle absolu en matière de diffusion sans crier gare, même si cela peut avoir un impact sur la diversité des sources d'informations des Québécois?

À l'époque de la grande mouvance de la Révolution Tranquille, les élus d'alors ont cru sage de créer un ministère des Communications, entièrement consacré aux politiques en ce domaine. Ce ministère n'a plus l'importance qu'il avait autrefois. Aujourd'hui, nous croyons encore que l'État québécois ne doit pas se désengager en cette matière, particulièrement dans le contexte où le fait français en Amérique doit être défendu et protégé. De l'avis d'Alain Mondoux, directeur des services des communications de l'UNESCO, le dépérissement de l'État met en danger l'existence des services publics en matière de culture et d'information, pourtant nécessaires à la sauvegarde de l'identité et de la souveraineté culturelle de pays vulnérables.

Le Québec, principale terre francophone d'Amérique, a d'autant plus intérêt à protéger son identité et sa culture en faisant des pressions et des interventions auprès d'Ottawa, dans le domaine des communications... aussi! Nous estimons la situation suffisamment inquiétante pour demander au gouvernement d'assumer ses responsabilités et de participer activement aux audiences du CRTC lors des renouvellements de licences des diffuseurs québécois.

CONCENTRATION, FRAGILITÉ, ÉTANCHÉITÉ

Il est vrai que l'univers médiatique a beaucoup changé ces dernières années. L'arrivée des chaînes spécialisées en télévision, la multiplication des magazines et la présence de ce nouveau médium qu'est Internet, peut laisser croire que le citoyen a maintenant accès à une plus grande diversité de sources d'information. D'ailleurs, c'est là un argument largement servi par les tenants d'une plus grande intégration des organes de presse. Cet argument est fallacieux !

Les transactions annoncées permettront à Power et Quebecor de contrôler environ 95% des tirages et de la publicité des quotidiens francophones. Il s'agit là d'un pouvoir considérable. En télévision, Quebecor contrôlera non seulement le plus important réseau privé francophone au Canada, mais s'accaparera également la majeure partie de la distribution par câble au Québec, en détenant Vidéotron. Quant aux portails Internet, ils sont nombreux mais appartiennent à un nombre restreint de propriétaires. Le Groupe TVA et Vidéotron possèdent déjà plus de 50% du capital-actions de Netgraphe, l'éditeur numéro un de la francophonie, qui regroupe les sites InfiniT.com, La Toile du Québec, Multimédium, Mégagiciel, Jobboom et Webfin. Quebecor a aussi son portail Canoë. Ajoutez à cela toutes les publications de Trustar détenues aussi par le Groupe TVA et vous comprendrez par ce seul exemple que la diversité n'est qu'apparente.

Déjà l'exercice du journalisme se pratique quotidiennement dans des conditions fragiles. Comment s'exercera-t-il lorsqu'il sera de plus en plus assujéti aux conditions du marché publicitaire?

Deux exemples récents vous convaincront probablement de cette fragilité.

Le cas Céline Dion...

René Angélil a réussi à faire stopper l'impression d'un magazine artistique et à faire retirer du marché des dizaines de milliers de copies afin qu'on puisse modifier le titre d'un article sur la chanteuse, qu'il trouvait trop tapageur. Le magazine appartient à Trustar, une filiale de TVA. Cette situation nous inquiète : l'entreprise a retiré le titre sur Céline Dion sous la simple menace du promoteur. Pourquoi? Nous sommes dans le domaine artistique. Imaginez pareil scénario en milieu politique, social ou financier...

Le cas Molson...

Un journaliste de TVA apprend en exclusivité qu'on a entamé des discussions avec un investisseur américain pour vendre le Centre Molson. Prix avancé : 100 millions de dollars, bien en-deçà des estimations. Les dirigeants de Molson font pression sur le journaliste et sur la direction de l'information pour interdire la diffusion du reportage qui porterait préjudices aux négociations présentes et à venir. En échange, on promet d'offrir à TVA le « scoop » de la vente lorsqu'elle aura été conclue. Les représailles ont été immédiates, la Brasserie Molson a annulé tous ses contrats de messages publicitaires à TVA : une perte pour le diffuseur, évaluée à plus d'un million de dollars. Que dira-t-on, croyez-vous, au prochain journaliste qui osera s'aventurer sur ce terrain ? Nous vous laissons deviner la réponse.

Les deux pôles attractifs d'un diffuseur comme le réseau TVA sont orientés vers le divertissement et l'information, tous deux alimentés par les revenus publicitaires. L'étanchéité entre la salle des nouvelles et les autres secteurs de production demeurent donc très fragile. Depuis l'annonce de l'arrivée prochaine du nouveau propriétaire Quebecor (cette transaction doit recevoir la sanction du CRTC), on a assisté à une réorganisation de la structure décisionnelle. Plusieurs cadres ont d'ailleurs déjà quitté l'entreprise. Ce fut le cas des vice-présidents Marc Blondeau (maintenant chez Rogers) et André Provencher (maintenant chez Gesca-Power Corporation), ainsi que du président de TVA, Daniel Lamarre.

Cette restructuration a mené à la fusion de l'information et de la programmation sous la responsabilité d'un même vice-président. Cela nous inquiète au plus haut point. Des conflits d'intérêt entre ces deux pôles risquent de se produire. Devant le choix de programmer un film à succès qui rapporte d'importants revenus publicitaires, ou de développer une émission d'affaires publiques qui engendre des coûts de production, le nouveau vice-président s'interrogera-t-il longuement sur le chapeau qui doit le coiffer?

La promiscuité qui existe entre les deux secteurs d'activité n'en est que plus apparente. L'auto-promotion est devenue une habitude dans les bulletins de nouvelles. Combien de reportages effectués dans le cadre des bulletins d'information pour mousser la publicité d'autres émissions de la grille-horaire! La sortie d'une nouvelle télésérie ou celle d'un nouveau téléroman font ainsi souvent l'objet des actualités. Voilà où mène la concentration. Le journalisme télévisé ressemble de plus en plus à un spectacle d'où les vrais enjeux sociaux sont évacués. Combien de reportages effectués sur des « tempêtes » de neige (nous vivons tout de même dans un pays nordique... « Mon pays, c'est l'hiver » chante le poète!) en regard de reportages sur l'environnement, la vie syndicale, l'agriculture, bref sur notre vie collective? Cela en dit long sur la dérive de l'information.

Nous sommes devenus, nous, journalistes, des amuseurs publics. Malheureusement nous ne faisons plus rire personne sauf peut-être ceux qui ont intérêt à distraire le peuple pour poursuivre leurs activités mercantiles.

Permettez cet extrait d'un article d'Henri Madelin² publié en février 1994 dans Le Monde Diplomatique :

« (...) Le cimetière médiatique est en pleine expansion. L'hémoglobine coule à flots dans certains journaux télévisés. Nous voici installés dans un monde de voyeurs. Tout voir pour tout comprendre. Tout évacuer du mystère des personnes. 'La convoitise des yeux' et 'l'orgueil de la richesse', selon le langage de Saint-Jean, dans le Nouveau Testament... S'agit-il toujours de comprendre un événement ou plutôt de le voir se produire sous nos yeux fascinés? L'idée grandit que l'importance des événements est directement proportionnelle à leur richesse en images ou à la simplification de la présentation. Les faits orphelins d'images ou privés de schématisations réductrices semblent de plus en plus passer à la trappe de l'Histoire. L'émotion diffusée remplace le raisonnement articulé. L'addition statistique tient lieu de norme nouvelle, au risque de transformer les récalcitrants en déviants. Ce que pense l'opinion majoritaire s'impose comme une règle impérative à tous. La pudeur, cette forme primordiale de respect entre humains, est bafouée et ridiculisée. Son déclin a comme contrepartie la montée de l'agressivité entre les membres d'une société civilisée. Comment ne pas comprendre, dans un tel contexte, la méfiance nouvelle des citoyens à l'égard de l'information télévisée et leur souhait de voir l'esprit des journalistes pleinement habité par le souci éthique? »

Contenant vs contenu

Autre logique de la propriété unique : multiplier les sources de diffusion de l'information permet d'atteindre deux objectifs soit, créer l'illusion de la diversité et augmenter les sources de revenus. Il s'agit d'inciter le consommateur à désirer du contenu. Mais au fait quel contenu?

En télévision, cela se traduit par la multiplication des canaux spécialisés. On crée d'abord les contenants (ces canaux spécialisés) et on y insère ensuite les contenus puisés souvent à même les chaînes généralistes qui, elles, ne cessent de s'appauvrir. Pourquoi diffuser des nouvelles économiques quand on peut s'abonner à une chaîne

² MADELIN, Henri, *Journalisme et morale*, Le Monde Diplomatique, Février 1994.

spécialisée? Pourquoi offrir de l'information scientifique? Il y a un canal spécialisé dans le domaine. La logique est implacable. En bout de ligne, si le consommateur ne s'y abonne pas, il est perdant. Sa chaîne généraliste s'appauvrit inéluctablement au profit de ses sœurs 'payantes'. Plus de canaux! Mais, pas plus d'informations!

Faisons image. Pensez à votre quotidien du samedi et ses nombreux cahiers : informations nationales, internationales, économiques, artistiques, sportives, etc. Tout le contenu que vous recherchez s'y trouve. Imaginez maintenant que ce même journal ne vous offre que son premier cahier. Les autres sont dorénavant tous vendus séparément. Vous aurez ainsi l'illusion d'avoir accès à un plus grand nombre de journaux mais il vous faudra payer beaucoup plus cher pour accéder au même contenu. Le propriétaire du journal vous expliquera que cela se comprend puisqu'il a dû investir des sommes colossales pour améliorer la présentation de tous ces cahiers (contenants).

Il serait naïf de croire que la concentration améliore la libre circulation de l'information. Au contraire, elle risque de desservir les citoyens et la société dans son ensemble. Est-ce vraiment ce que nous souhaitons pour le Québec?

L'État ne peut rester oisif et adopter à l'égard des médias les mêmes règles qu'envers d'autres entreprises. Dans un régime démocratique, les médias ont un rôle essentiel à remplir, qu'il faut protéger. Il est primordial de conserver une pluralité de sources d'informations. Au Québec encore bien davantage qu'ailleurs, puisque l'histoire le démontre, nous devons notre survie, en tant que société francophone en terre d'Amérique, à la résistance que nous avons menée contre tous les assauts grâce à cette liberté de parole qui nous caractérise. Grâce aussi à notre ouverture d'esprit qui ne peut être tributaire que d'une information riche et éclairée de la connaissance des autres. C'est du choc des idées que germe la vérité; de la pensée unique on ne peut que récolter l'asservissement et le totalitarisme.

ACQUISITION CROISÉE

L'achat par Quebecor de Vidéotron et, par conséquent, du Groupe TVA représente une acquisition croisée. Est-il souhaitable que d'importants éditeurs de quotidiens soient aussi propriétaires de réseaux majeurs de télévision? La présente situation au Québec demeure excessivement troublante. Nous risquons de nous retrouver en présence de duopole.

En effet, deux grands groupes financiers, Quebecor et Gesca, filiale de Power Corporation, vont détenir la quasi-totalité des quotidiens et des diffuseurs francophones privés. Les promoteurs de ces acquisitions font valoir que cela leur est essentiel pour créer la synergie nécessaire à l'amélioration de la qualité de l'information.

Ce discours n'est pas nouveau

Faut-il vous rappeler que les mêmes arguments ont été énoncés lors de la fusion en octobre 1994 des réseaux radiophoniques Radiomutuel et Télémedia en un nouveau réseau appelé Radiomédia. Le président du conseil d'administration de Télémedia, Philippe de Gaspé Beaubien annonce alors que les québécois seront mieux pourvus en information avec la création d'une nouvelle agence de presse, Radiomédia Information, qui comptera au moins une quarantaine de journalistes. On évoque la couverture d'un plus grand nombre d'événements avec des journalistes présents partout. Raynald Brière, directeur de la défunte CJMS et aujourd'hui directeur général de TVA, soulignait l'importance de cette alliance stratégique des nouveaux propriétaires de Radiomédia qui se qualifiaient eux-mêmes du « consortium de la bonne décision. » Après l'annonce de cette transaction, une centaine de personnes perdent leur emploi, dont une vingtaine de journalistes. En plus de la fermeture de CJMS-Montréal, une station ayant 40 ans d'existence, cinq autres stations québécoises se taisent à jamais : CJTR-Trois-Rivières, CJMT-Chicoutimi, CKCH-Hull, CJRS-Sherbrooke et CJRP-Québec.

D'ailleurs, l'impact dans la Capitale nationale et dans les régions du Québec a été percutant. Il ne restait plus alors qu'une seule station privée AM, propriété de Radiomédia, pour desservir les auditeurs de la grande région de Québec : CHRC. On se serait normalement attendu à ce que Radiomédia contrebalance sa décision de fermer CJRP par un accroissement des ressources allouées à la station survivante. Pourtant, malgré les beaux discours, le nouveau réseau n'a cessé depuis de couper dans la production faite localement à Québec et dans les ressources allouées à l'information régionale. La dernière vague de compressions à la station CHRC est encore toute récente puisqu'elle a été exécuté à la fin de l'automne dernier. Depuis la fin 2000, la programmation locale faite à Québec pour les gens de Québec est à toute

fin utile disparue. Jadis un leader redoutable en information, CHRC ne compte plus que deux journalistes.

On comprend facilement que, vidée de ressources, cette station n'est plus maintenant que le haut-parleur de ce qui se passe dans la métropole. Plus question de couvrir l'actualité, on se contente maintenant de reprendre les nouvelles des autres. Bien sûr, certains diront que la région de la Capitale compte un grand nombre de stations radiophoniques émettant sur la bande FM, et c'est vrai. Pourtant, si on exclut la radio de Radio Canada, aucune de ces stations ne dispose d'un véritable service de l'information. On s'y limite à couvrir les faits divers et pour le reste on copie les journaux et la télévision.

Toutes ces stations radio sont la propriété de grandes entreprises qui viennent cueillir ici les profits générés par la vente publicitaire régionale, mais qui n'ajoutent aucune valeur dans le milieu, tant pour la diversification de l'information que pour la mise en valeur de la culture et des talents régionaux.

On doit donc conclure que malgré la réglementation du CRTC, la radio locale n'assume plus ses responsabilités. Elle se limite maintenant au divertissement facile dans ce qu'on appelle en anglais le "talk radio". Et, sept ans plus tard, force est de constater que l'agence « Radiomédia-Information » n'a jamais vu le jour ! Quelques mois après cette fusion, le Québec se retrouvait en pleine campagne référendaire. Aucun journaliste ne fut attiré à suivre les protagonistes des deux camps. On se rabattait sur les journalistes locaux selon leur disponibilité.

Si un jour la radio AM s'éteint au Québec, il faudra se souvenir que Radiomédia aura largement contribué à sa destruction.

Situation semblable en télévision

Il faut le reconnaître, Télé-Métropole, dont l'appellation est maintenant "Le Groupe TVA Inc.", a, depuis quelques années, quelque peu modifié son approche relativement aux mandats qui sont confiés à la station de la Capitale. Mais rien n'est parfait. Par exemple, CFCM-TV ne produit plus, depuis l'automne 2000, de bulletins de nouvelles locales les fins de semaine, à l'exception des capsules diffusées dans le cadre de l'émission "Salut Bonjour week-end". L'information, à CFCM-TV, c'est du lundi au vendredi!

Les autres stations régionales du Groupe TVA, CHLT-Sherbrooke, CFER-Rimouski, CHEM-Trois-Rivières, CJPM-Chicoutimi ont encore moins de chance. Bien sûr, les régions qu'elles desservent sont moins peuplées, mais les besoins sont encore plus importants. On ne leur permet pourtant qu'un détachement de 3 heures/semaine. C'est bien peu pour respecter l'obligation d'être le reflet de la réalité culturelle, économique, politique et sociale de chaque région desservie.

Une des principales difficultés vient du fait que les réseaux vendent leur publicité nationale pour une diffusion simultanée sur l'ensemble du territoire québécois. Il est donc quasi impossible dès lors, d'obtenir l'autorisation de présenter autre chose que ce que l'acheteur national a acheté comme émission. Pourtant, exploiter une fréquence radio ou de télé comporte pas mal plus de responsabilités que d'opérer une usine de boîtes de conserve. Et c'est sur cet aspect de la concentration des médias, croyons-nous, que le Québec doit intervenir auprès du gouvernement canadien. On devrait notamment forcer les réseaux à dégager des plages horaires importantes à la programmation locale aux heures de grande écoute.

Comme les fréquences radio et de télé disponibles sont très limitées, les entreprises qui obtiennent l'autorisation de les utiliser ont aussi d'importantes responsabilités en ce qui a trait aux émissions portant sur des sujets d'intérêt local et qui visent les téléspectateurs.

Les craintes sont fondées

Le président de Gesca, Guy Crevier, a souligné son intention de voir *La Presse* devenir un journal national. L'intention est louable. On peut applaudir à l'élargissement de l'éventail des couvertures par la création, par exemple, de postes de correspondants à l'étranger. On promet aussi de maintenir l'indépendance des différentes salles de rédaction.

Mais quels sont les mécanismes mis en place pour assurer cette indépendance ? Ne doit-on pas s'inquiéter d'avoir une pensée éditoriale unique à la grandeur du Québec ? N'avons-nous pas raison de craindre que les journaux régionaux deviennent des filiales de *La Presse* plutôt que des journaux complets et régionalistes ? À quand la fermeture du *Soleil*, du *Nouvelliste*, du *Droit*, au profit de *La Presse* édition nationale ?

L'expérience de la naissance de Radiomédia nous invite à la prudence. On peut facilement imaginer une salle de rédaction plus importante à Montréal avec le maintien d'un nombre limité de journalistes dans les différentes régions du Québec, sans le

maintien des différents journaux actuels. Il y a là des économies d'échelle importantes à réaliser.

Il ne faut pas minimiser le rôle de l'État pour éviter que de telles situations ne se répètent. Trop souvent, on se targue de ne pas intervenir pour ne pas interférer dans les affaires privées.

Au royaume de la libre entreprise, on légifère

Nous devons regarder ce qui se fait ailleurs, en commençant par les États-Unis, le paradis du libre marché! Là-bas, les situations de concentration passent par la loupe de la Federal Communications Commission. Dans le contexte américain, il serait tout à fait impossible pour Quebecor de devenir propriétaire du réseau TVA pour deux raisons.

Premièrement, la FCC interdit la possession de deux stations de télévision dans un même marché à moins qu'il y ait huit autres concurrents et, si tel est le cas, l'une des deux stations ne doit pas se retrouver parmi les quatre premières du marché commercial.

Deuxièmement, la FCC permet l'acquisition croisée dans un même marché en autant qu'il puisse y subsister au moins 20 propriétés indépendantes, ce qui n'est manifestement pas le cas ici. On pourrait argumenter que le marché américain est fort différent du nôtre et beaucoup plus peuplé. Comparons ce qui est comparable. Même dans une ville comme Détroit qui n'a pas, de toute évidence, l'ampleur de New York ou Los Angeles, la transaction serait impossible. Les Américains sont frileux quand il est question de la préservation de leur Constitution. Ils ont compris qu'il est dangereux qu'un groupe puisse éventuellement détenir tous les organes de diffusion de l'information sans qu'il y ait une menace pour la démocratie. Ils ne sont pas les seuls.

En France, on a fixé le seuil de concentration du tirage national des quotidiens à 30%. L'Italie, la Grande-Bretagne et même la Slovaquie ont légiféré en ce domaine.

Pourquoi ce laxisme au Québec ?

DIVERSITÉ OU AMPLIFICATION ?

Comment fonctionne la nouvelle ? En abordant cette question, nous souhaitons vous démontrer que la diversité est un leurre.

Les acquisitions d'Unimedia par Gesca, filiale de Power Corporation, et de TVA par Quebecor auront un effet désastreux sur la pluralité des opinions et des idées circulant dans la société québécoise et favoriseront l'amplification des choix éditoriaux dictés par ces deux grandes sociétés.

Voici pourquoi : les journaux demeurent encore les principaux producteurs de l'information. La nouvelle à la une des grands quotidiens alimente en début de journée les premières discussions publiques. La radio reprend la nouvelle, la diffuse et la commente en faisant souvent appel aux citoyens par les émissions dites de «lignes ouvertes». Première amplification du message.

En cours de journée, les agences de presse reprennent la nouvelle, la synthétise et la résume pour diffusion dans les salles de presse. Deuxième amplification du message.

Vient ensuite la télévision. Les affectateurs auront vite compris qu'on ne peut passer à côté de la nouvelle et désigneront donc un journaliste pour fouiller davantage ce que raconte le journal. La télé spécialisée s'en empare d'abord par les textes proposés par le journal et les agences de presse, textes remaniés durant toute la journée (rewriting) pour ajouter ou retrancher des éléments d'information. Troisième amplification du message.

La télé généraliste reprend la nouvelle, la diffuse dans le cadre de ses téléjournaux et la traite en faisant cette fois appel aux personnes qui y sont reliées (commentaire du ministre, réaction des adversaires, témoignage de la veuve éplorée, etc.). Quatrième amplification du message.

Les journaux en ligne (Internet) par de nombreux portails appartenant souvent au même groupe d'intérêt reprennent aussi la nouvelle et la diffusent sur le Web. Il y a ici autant d'amplification du message qu'il y a de portails ou de journaux en ligne.

En fin de journée, la radio spécialisée en information, Info 690 à Montréal, rediffuse intégralement la nouvelle produite par le Canal Nouvelles TVA. Autre amplification du message.

Le citoyen lit la nouvelle en prenant son petit déjeuner, l'entend dans sa voiture en se rendant au travail, la regarde sur l'écran de télé du bistro du midi, la lit à nouveau au bureau en surfant sur le Net, la revoit à son arrivée à la maison, alors qu'il zappe et s'arrête sur la nouvelle chaîne spécialisée, la regarde à nouveau en écoutant ses nouvelles de fin de soirée, veut en savoir toujours davantage, retourne consulter un autre portail qui le laisse sur son appétit et décide d'aller se coucher. Il s'endort épuisé en la réentendant au 690, le canal-information.

Que de sources d'information! Que de diversité! Quel citoyen éclairé! A-t-il conscience d'avoir écouté de nombreux haut-parleurs pour deux maîtres messagers?

Quand on comprend cela, on imagine le pouvoir d'influence extrême que représente Gesca et Quebecor. Avec autant de haut-parleurs, qui n'aimerait pas avoir le contrôle du micro?